

Attribution de subventions à des associations de protection de la nature et de l'environnement pour l'année 2009

Mme l'Adjointe PRESSE, Rapporteur : Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer au titre de l'année 2009, pour des actions en faveur de la protection de la nature et de l'environnement, des subventions aux deux associations suivantes :

	Année 2009	Année 2008
Franche-Comté Nature Environnement	1 260 €	1 260 €
Doubs Nature Environnement	1 260 €	1 260 €
Total	2 520 €	2 520 €

Les activités de ces deux associations consistent principalement en la sensibilisation et l'information du grand public sur des thématiques environnementales (sorties, conférences...), la réalisation de documents pédagogiques, la participation au débat public dans diverses commissions départementales et régionales, la coordination du réseau nature environnement.

En cas d'accord, la dépense totale de 2 520 € sera imputée au chapitre 65.832/6574 CS 34000.

Les subventions seront versées après vérification par le service concerné que le dossier de demande de subvention est complet et comporte l'ensemble des pièces requises.

Proposition

Le Conseil Municipal est appelé à approuver le versement de ces subventions à Franche-Comté Environnement et à Doubs Nature Environnement.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 5, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, adopte la proposition du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 25 mai 2009.